

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice

MINISTERE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

Conseil Consultatif National pour l'Aménagement
et le Développement des Pêcheries

(CCNADP)

Procès Verbal de la 3^{ème} Session ordinaire du CCNADP, au titre de 2018

Janvier 2019



Procès verbal de la session ordinaire du CCNADP, tenue le 15/01/2019 au MPEM.

L'an deux mille dix neuf et le mardi quinze janvier, s'est tenue la troisième session ordinaire, au titre de 2018, du Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des pêcheries (CCNADP), dans les locaux du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM) à Nouakchott.

Les travaux de cette session ordinaire se sont déroulés sous la présidence de son Excellence Yahya Ould ABDDAYEM, Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime, président du CCNADP.

Etaient présents :

La liste des membres présents à cette session est jointe en annexe 1 du PV.

Etaient absents et excusés :

- Mohamed Mehimid M'Barek Soueilim, Expert pêche;
- Mohamed YAHYA, MEF/NKTT;
- Mohamed Abdel Khader, M.SIPM/NDB ;
- Mohamed Abidine Ould MAYIF, Université Nouakchott;
- Mohamed Ely BARHAM, DPC/MPEM;
- Moulaye Abass BOUGHOURBAL;
- Mohamed Lemine Hamoud, Président de la FNP .

Ouverture de la session

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le Président a déclaré ouvert les travaux de la troisième session ordinaire au titre de 2018, du Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries.

Puis le Secrétaire du CCNADP a fait lecture des points proposés à l'ordre du jour et qui sont soumis au Conseil pour les examiner et les valider.

L'ordre du jour validé comportait les points suivants:

1. Lecture du Procès Verbal de la 1^{ère} session ordinaire, ouverte le 17 avril 2018 à Nouakchott, et suivi des recommandations formulées lors de ladite session d'avril 2018 ;
2. Synthèse des résultats de l'évaluation de la production halieutique du secteur au titre de l'année 2018 ;
3. Discussion sur les dépassements de quotas de 2018;
4. Proposition de TACs 2019 (IMROP)
5. Renforcement des mesures de gestion/Elaboration des PAPs :
 - a. Situation des PAPs (Poulpe, Courbine, etc.) ;
 - b. Autres mesures techniques de régulation (Maillage ST/PP ; PG/Concombres, etc.)
6. Questions diverses.

M

S

J

Déroulement :

Point 1 : Lecture du PV de la 2^{ème} session ordinaire ouverte le 17/04/2018 et suivi des recommandations

Une lecture du PV de la session du **17/04/2018** a été faite par le secrétaire du Conseil, Monsieur Lamine CAMARA qui a ensuite présenté le bilan de mise en œuvre des recommandations de la dernière session du Conseil.

Ce bilan est résumé dans le tableau 1 ci-dessous :

N°	Contenu de la recommandation	Disposition prise
R1	Améliorer le suivi de la production de la pêche artisanale, en mettant en œuvre et ce de façon systématique, les fiches de collectes au niveau usine, redynamiser le SSPAC de l'IMROP et le programme observateurs scientifiques embarqués	Les fiche de collecte ne sont pas effectives dans les usines (GCM); Le Système de Suivi de la Pêche Artisanale et Côtière (SSPAC) de l'IMROP, n'est pas redynamisé: il nécessite une refonte pour s'aligner aux nouvelles définitions de la PA et de la PC (IMROP) Le programme observateur embarqué n'est pas redynamisé (IMROP)
R2	Documenter d'avantage et compléter la liste sur les tailles de 1 ^{ère} capture autorisée	Introduction d'un % de tolérance par Décret 2018-088
R3	Mettre en place une commission d'évaluation du plan de reconversion des industries de farine et huile de poissons	La Commission désignée n'a pas pu travailler faute de moyen (déplacements à Nouadhibou, etc.)
R4	, le Conseil recommande de concentrer les efforts de suivi sur le troisième trimestre afin de prévenir tout éventuel dépassement de quota avant la fin de l'année 2018	Une évaluation a été réalisée courant le 3 ^{ème} trimestre; Malgré les arrêts prolongés, les dépassements n'ont pas été évités (capacité PA élevée au regard de son TAC)

Le Conseil recommande que des moyens soient mobilisés pour la conduite des activités recommandées.

Point 2 : Présentation de la synthèse des résultats de l'évaluation de la Production halieutique du secteur de 2018

Les résultats de l'évaluation conduite par la Commission Technique d'Evaluation de la Production Halieutique du Secteur, du 27 au 31 Décembre 2018, font état des estimations récapitulées dans le tableau ci-dessous

Régimes	Segments	Pêcheries				Cumule
		Céphalopode	Démersaux	Pélagique	Crustacés	
National	Pêche Artisanale	24584	22118	20585	74	67361
	Pêche Côtière	132	8147	613052	425	621756
	Pêche Hauturière	14421	12600	9900	270	37191
Sous total 1		39137	42865	643537	769	726308
Etranger	Pêche Hauturière	111	20522	520334	1969	542936
Sous total 2		111	20522	520334	1969	542936
TOTAL GENERAL		39248	63387	1163871	2738	1269244

Point 3 : Discussions sur les dépassements de quotas de 2018

Type de Concession	Nombre de Concession (PA)	Nombre de Concession (PC)	Nombre de Concession (PH)
Céphalopode	1 dépassement collectif	0	15
Démersaux	1 (quota 15000) dépassement collectif	0	0
Pélagique	0	19	0
Crustacés	0	0	1

Les travaux de la Commission tenue du 27 au 30 décembre 2018 dans les locaux de la GCM à Nouadhibou, ont permis d'estimer la production globale du secteur pour l'année 2018 à 1.269.244 tonnes.

Notons qu'une partie de la flotte nationale et étrangère (marrée longue) est encore présente en zone de pêche et en passe d'achever leur marée qui est en cours.

Constats :

- ⇒ Le TAC de la pêcherie des pélagiques est proche d'être atteint;
- ⇒ Le dépassement du TAC au niveau individuel pour la PH, au niveau global pour la PA et niveau global pour la catégorie de la pêche aux Céphalopodes;
- ⇒ Des dépassements individuels de quotas au niveau de certaines concessions de la Pêche Côtière aux poissons Petits Pélagiques, qui serait orientée vers la production des farines et huile de poissons.
- ⇒ Même s'il n'y a pas de dépassement au niveau global pour ce qui est de la catégorie des petits pélagiques, des risques sont à craindre quant à la situation du stock des sardinelles qui composent, entre autres cette catégorie, et qui serait surexploité ;

Point 4 : Discussions sur les dépassements de quotas de 2018

Les commentaires et observations qui ont suivi la présentation sur les dépassements :

- Disposer d'outil pour suivre et faire valider les statistiques de captures, est d'autant plus important que la Mauritanie est engagée en tant que membre

dans l'initiative sur la transparence ou FITI, à respecter les normes FITI sur l'accès à l'information ;

- Le dépassement récurrent noté, notamment au niveau du segment d'exploitation artisanale aux céphalopodes s'expliquerait par la mauvaise appréciation du quota collectif ;
- Le reversement automatique dans la pêcherie céphalopodes, des navires construits par le Chantier Naval de Mauritanie, accentue le risque de dépassement de quota : inadéquation capacité de pêche et quota autorisé ;
- Le principe de la durabilité doit être gardé à l'esprit, car il est quelque chose de sacré dans le contexte de la gestion par quota ;
- Même si l'alerte n'intervient pas en temps réel, le concessionnaire sait qu'il a des dépassements et est tenu de respecter le contrat de concession signé avec le MPEM et, par conséquent s'arrêter dès que son quota est pêché ;
- Il serait salubre pour la pêcherie des céphalopodes d'augmenter le quota collectif attribué à la pêche artisanal ;
- Le Conseil a été informé qu'une collaboration entre le MPEM, les Ports à travers l'Autorité Nationale de la Zone Franche de Nouadhibou, permettra de mieux réguler la gestion des barges, débarquements aux ports, etc.

Le Conseil recommande la mise en place de d'outil efficace et permanent pour faire respecter les quotas et observer plus de veille pour éviter les dépassements afin de concilier la bonne exploitation du potentiel existant dans compromettre le capital stock halieutique

Par ailleurs, en reponse à la recommandation sur les quotas saisonniers qui a été réitérée, le Conseil a été informé qu'il est plus facile d'opérer par quota zone ;

Point 5 : Renforcement des mesures de gestion/Elaboration des Plans d'Aménagement des Pêcheries (PAPs)

a. Situation des PAPs (Poulpe, Courbine, etc.)

En ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, le Conseil a tenu tout d'abord à remercier la Banque Mondiale son appui à travers le PRAO-MR, notamment pour l'actualisation des plans d'aménagement des pêcheries :

- le Conseil a pris bonne note de l'adoption officielle du plan d'aménagement de la pêcherie du poulpe par Arrêté RN°764/MPEM du 18/10/2018.
- L'étude visant l'actualisation du plan d'aménagement de la pêcherie de courbine, a été lancée en ce début d'année avec l'appui du Projet PRAO-MR de la Banque Mondiale.

Considérant que le PAP-Poulpe est le document de référence pour la gestion du poulpe, le Conseil recommande sa stricte application notamment en ce qui concerne l'Article 7 qui stipule que le nombre d'embarcation est ferme à celui de la fin de 2015 (adapter à partir de la date de signature du PAP-Poulpe).

b. Autres mesures techniques de régulation

I. Maillage Senne Tournante aux Petits Pélagiques

Il a été rappelé l'importance de la pêche par la technique à la senne tournante qui est très performante en termes de capture.

- Toutefois, ce n'est que si elle sert en priorité la consommation humaine, qu'elle doit bénéficier de souplesse par rapport à la crise qu'elle traverse actuellement (défaut de maillage) ;
- Des inquiétudes par rapport à notre capacité nationale de congélation à faire face aux traitements et conservation des produits rapportés par la senne tournante, ont été soulevées ;

II. Plan de gestion de la pêche exploratoire aux concombres de mer

Le Conseil a été informé de la particularité éco biologique des concombres de mer (Holothuries) qui jouent un rôle d'entretien et de nettoyage des fonds marins. Un atelier d'évaluation de cette pêche exploratoire, se tiendra cette semaine à l'IMROP à l'effet de restituer les résultats de ladite phase exploratoire.

Point 6 : Questions diverses.

Il a été évoquée dans les divers, à savoir la mévente. A ce sujet, le Conseil a été informé de la tenue courant de la semaine passée, d'une réunion de la commission de fixation des prix au niveau de la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons (SMCP).

La demande de faire bénéficier les villages Imraguen hors PNBA, des opportunités offertes par la mise en service du port de Tanit.

Avis du Conseil

- D1** : Appliquer les dispositions réglementaires prévu par le code des pêches et ses textes d'application, pour le traitement de la question des dépassement
- D2** : s'organiser pour le respect de la réglementation en attendant d'opérer des changements/révision du maillage de la Senne Tournante en vigueur..

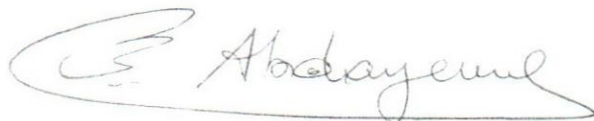
Recommandations

- R1** : Reconduire la recommandation sur l'évaluation de la reconversion des usines d'huile et farine de poisson

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le Président du Conseil a déclaré clos les travaux de la 3^{ème} session ordinaire du CCNADP, au titre de 2018.

Le Président du Conseil

Yahya Ould ABDEDAYEM



Scrutateurs de la 3^{ème} session de 2018

Nedwa Moctar NECH



FALL Khayar

